

# Pour une mort sereine !

## La Lettre d'Information du collectif "Pour une mort sereine !"

### Lettre d'information n° 24 Bilan d'activités de l'ADMD, exercice 2017 Notre analyse du rapport moral

#### Préambule

L'analyse du rapport moral que nous proposons ci-après a été réalisée par des membres du "Collectif pour une mort sereine", tous adhérents de l'ADMD. Notre objectif est de permettre à chacun de prendre une décision en fonction d'éléments factuels plus nombreux et plus complets que ceux fournis dans la 'version officielle'.

Nous prévoyons de vous faire parvenir une analyse tous les 2 ou 3 jours. La semaine prochaine vous aurez ainsi reçu, outre celle du rapport moral, les analyses du rapport d'activité, du rapport financier et notre point de vue sur l'absence de rapport social.

Dans le rapport moral, le Président d'une association rend compte de sa gestion au titre de l'exercice écoulé devant l'Assemblée générale. Ce texte décrit la manière dont se sont déroulées les activités en référence aux projets, en évalue la conformité avec l'objet de l'association (loi sur l'euthanasies etc.), analyse les relations avec les adhérents, les bénévoles, le personnel, s'interroge sur le bon fonctionnement de l'organisation (niveau national et départemental).

Le rapport moral que nous propose le Président correspond-il à nos attentes ?

A la lecture du Rapport moral qui nous est présenté **notre constat est le suivant** :

1. Sous le titre **'2017, une année de continuité'**, on trouve :

a) Un paragraphe d'autosatisfaction du Président **qui insiste sur le fait qu'il occupe bénévolement cette fonction** : c'est le plus souvent le cas pour le Président d'une association 'loi 1901', de même que pour ses Administrateurs. Cependant, si les statuts le permettent, un président d'association peut être rémunéré, ceux de l'ADMD ont été modifiés en 2015 dans ce sens. Pourquoi Jean-Luc Romero n'en profite-t-il pas ?

Le Président de l'ADMD est incontestablement présent dans les médias et sur les réseaux sociaux... mais pour quel objectif prioritaire : défendre notre cause ou satisfaire son ego ? Il exprime que cette charge est lourde et qu'il doit y consacrer un temps très important, nous voulons bien le croire, mais il pourrait alléger sa charge en déléguant une partie de ses responsabilités à des administrateurs ou aux délégués départementaux, en particulier pour le contact avec les médias et les hommes politiques.

Ce mode de fonctionnement centralisateur bride les initiatives. Il est réducteur dans le nombre, la diversification et la qualité des contacts. Il est certainement un frein pour l'efficacité de l'association ADMD.

b) **L'annonce de la nomination de Délégués nationaux**, une décision :

- explicitement présentée comme personnelle, ce qui démontre une fois de plus que le Président de l'ADMD fait obstacle à la démocratie dans l'association ;
- justifiée comme *'permettant une meilleure structuration de notre association en renforçant l'écoute, l'entraide et la solidarité à apporter à nos adhérents'*. N'est-ce pas la fonction principale des délégués (bénévoles) dans les départements, d'une part et des bénévoles d'Admd-Ecoute au siège national, d'autre part ?

Pourquoi ajouter une nouvelle structure hiérarchique entre la gouvernance de l'Association et les structures existantes ? S'agirait-il de créer des postes officiels pour la garde rapprochée dont on est sûr qu'ils répercuteront "la voix de son maître" ? Pourtant les délégués assurent dans leur département un lien de proximité avec et entre les adhérents, avec les médias, les structures socio médicales, le monde politique et la gouvernance de l'ADMD.

On peut craindre que l'ajout d'un échelon supplémentaire dans l'organisation de l'ADMD n'en diminue l'efficacité. Ne serait-il pas plus pertinent d'accorder aux délégations départementales une autonomie et des responsabilités plus larges, garantes d'une efficacité plus grande ?

2. Deuxième point traité : **'2017, année électorale'** : Toute cette énergie dépensée dans les contacts avec les hommes politiques (sénateurs, députés) et les médias du même bord pour quelle efficacité ? La mise en avant de la présence de Benoît Hamon au Cirque d'Hiver n'est pas pertinente. Le même type d'actions lors du vote de la loi Claeys-Leonetti (2 février 2016) n'a pas permis de faire entendre la voix de l'ADMD.

3. Le contenu du point suivant est troublant : **'2017, une nouvelle année pour les affaires de fin de vie'**.

Que le Président de l'ADMD mette en avant le cas d'Anne Bert est particulièrement choquant : Marie Godard, amie d'Anne Bert avait mis en ligne une pétition 'pour obtenir une loi sur l'aide active à mourir'. Cette pétition, spontanément signée par de nombreux adhérents de l'ADMD, a eu un tel succès que, au cours du 3ème trimestre 2017, elle a été fusionnée à celle de Nathalie Debernardi sur le suicide assisté donnant naissance à une pétition unique 'pour la légalisation du suicide assisté et de l'aide active à mourir' soutenue, à l'époque, par plus de 200 000 signataires (près de 362 000 à ce jour) : <https://www.change.org/p/pour-une-loi-sur-le-suicide-assist%C3%A9-en-france-findevie>.

Mais, comme en témoigne la mise à jour qu'avait faite Marie Godard le 15 septembre 2017 (et qu'on peut toujours lire sur le site de l'ADMD du Luxembourg : <https://www.mwmw.lu/fr/2017/09/15/recherchons-personnalites-defendre-cause/>) la Gouvernance de l'ADMD, malgré ses moyens de communication et ses délégations, n'a pas accompagné cette pétition.

Pourquoi n'y a-t-il pas eu d'appel officiel de l'ADMD-France à signer cette pétition ? Pourquoi cette tiédeur vis à vis d'actions qui défendaient la même cause que la nôtre ? Parce qu'elle n'en avait pas eu l'initiative ? Craignait-on qu'elles lui fassent de l'ombre ? Mais alors, pourquoi en faire état dans le rapport moral ? Pour en tirer un profit indu ? Pour stigmatiser la Belgique qui se refermerait selon Le Président ? Pas plus que la Suisse, en fait.

Les médecins et l'ADMD-Belgique continuent à fonctionner comme avant mais on peut comprendre qu'ils souhaitent que les Français soient plus efficaces dans leur combat pour une loi de Liberté. Les victimes de cet échec sont les malades qui endurent des contraintes, des frais et des souffrances supplémentaires pour obtenir à l'étranger ce qu'ils ne trouvent pas en France.

Les actions de Mmes DEBERNARDI et GODARD ont eu des prolongements fin 2017 (autosaisie du CESE, Conseil Economique Social et Environnemental, sur les questions de fin de vie) et furent plus productives que celles menées depuis des années dans le monde politique par des structures associatives de la mouvance « fin de vie ». Finalement deux personnes non connues des médias, ni introduites dans les milieux politiques, sans ressources ont réussi une percée en faveur d'une législation euthanasie que Jean-Luc Romero avec son relationnel et ses amis politiques n'a pas réussi en dix années.

#### 4. 2017, une année de traditions

Enfin il est ici question de la mission principale de l'ADMD – être solidaire de ses adhérents et les soutenir – et de la vie de l'association ! Mais les traditionnelles 'Journées des délégués', occasions d'échanges entre ceux-ci, sont devenues les 'Journées des délégations' (c'est faire peu de cas des femmes et des hommes que sont les délégués) durant lesquelles des formations sont délivrées à l'ensemble des responsables, tous bénévoles (merci de l'avoir précisé) ! Ne conviendrait-il pas plutôt de dire ce qu'il en est vraiment ? Que ces journées ont pour objectif de délivrer des instructions et des éléments de langage aux responsables des délégations et des commissions. Où sont les formations qu'on pourrait attendre sur la prise de parole en public, sur la conduite de réunion, etc. ?

#### 5. 2017, une année internationale

Dans ce paragraphe, nous déplorons l'absence criante de toute mention de la Belgique vers laquelle, pourtant, des Français se tournent pour obtenir l'aide qu'ils ne trouvent pas en France ! Aller en Suisse ou en Belgique cela a un coût (pas seulement financier), des Français encore plus nombreux n'en ont pas les moyens, ce n'est pas une solution satisfaisante. Pourquoi mettre en avant l'Angleterre et la Suisse alors que c'est la Belgique qui a une loi de référence, celle qui nous conviendrait ?

#### 6. Fonds de dotation

Le fonds de dotation de l'ADMD et l'association ADMD sont deux structures juridiquement indépendantes. La confusion que nous dénoncions l'an dernier est toujours d'actualité (<https://www.pourunemortsereine.org/naissance-du-collectif-pour-plus-de-d%C3%A9mocratie-et-de-transparence-%C3%A0-l-admd/tricher-n-est-pas-jouer/confusion-entre-fonds-de-dotation-admd-et-association-admd/>). Le CA de l'ADMD n'a aucun droit de gestion sur le fonds qui a son propre conseil d'administration.

Il est exact qu'un fonds de dotation peut recevoir des dons (chèque, CB, espèces), des legs, des assurances vie. Le donateur bénéficie d'une réduction fiscale. Les capitaux d'un Fonds de dotation ne peuvent servir qu'à la réalisation d'une œuvre ou d'une mission **d'intérêt général** entrant dans le cadre de l'objet du Fonds de dotation. Le Fonds de dotation ADMD ne déroge pas à cette règle.

Or, à la fin de ce paragraphe du rapport moral, il est indiqué : « Je rappelle que, de manière statutaire, notre fonds de dotation n'a pas le droit de dépenser cet argent ; il peut seulement verser des subventions à l'ADMD. ». Les deux points sont inexacts car :

- De par ses statuts, les capitaux du Fonds de dotation ADMD peuvent être utilisés pour tout projet répondant à son objet.
- Mais le fonds de dotation de l'ADMD ne peut pas verser de subvention à l'association ADMD car celle-ci n'est pas reconnue d'intérêt général. En outre, de ce fait, elle ne peut délivrer de justificatif pour réduction d'impôt à ses éventuels donateurs.

Remarquons que, fin 2017, le capital du Fonds de dotation ADMD est de 4.580.408,76 euros : ce sont des capitaux dormants.

#### 7. Conclusion

Ici, nous attendions des projets, nous trouvons un résumé du contenu, gonflé d'autosatisfaction. Pas d'autocritique mais la dénonciation de ceux qui, ayant choisi de dénoncer les dysfonctionnements, ne peuvent être que des jaloux et des envieux car "on ne s'attaque pas à ce qui ne marche pas". Eh bien si, justement, c'est ce que nous faisons !

Ce rapport moral ne convient pas à notre vision de l'ADMD, nous ne le voterons pas.

NB : nous nous sommes référés au site suivant :

<http://association1901.fr/moments-cle/assemblee-generale/comment-rediger-le-rapport-moral-de->

Le 12 juillet 2018

Le collectif "Pour une mort sereine !"

**Tenez-vous informés, consultez régulièrement notre site internet**  
<https://www.pourunemortsereine.org/>

Toutes nos informations sont consultables sur le site <https://www.pourunemortsereine.org>  
Retrouvez-nous sur **facebook** par le lien <https://www.facebook.com/pg/MortSereine/posts/>  
et sur **Twitter** : @MortSereine  
Pour nous contacter : [collectifag2017@gmail.com](mailto:collectifag2017@gmail.com) et [contact@pourunemortsereine.org](mailto:contact@pourunemortsereine.org)

**Très important pour la diffusion de notre information**

Afin d'en assurer une diffusion la plus large possible, nous vous demandons de bien vouloir transférer cette lettre d'information aux adhérents de votre connaissance en leur indiquant qu'ils pourront recevoir directement nos prochaines lettres d'information en nous communiquant leur adresse électronique à '[contact@pourunemortsereine.org](mailto:contact@pourunemortsereine.org)' : nous les ajouterons à notre liste.

Visitez notre site "Pour une mort sereine !"

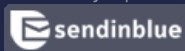
Au sein du Conseil d'Administration de l'ADMD  
Madeleine COMTE-SPONVILLE, Bernard SENET et Robert WOHLFAHRT  
ont été élus sur la liste "Pour une mort sereine !"

Collectif "Pour une mort sereine"  
e-mail : [collectifag2017@gmail.com](mailto:collectifag2017@gmail.com)  
webmaster :  
[contact@pourunemortsereine.org](mailto:contact@pourunemortsereine.org)



Cet email a été envoyé à {EMAIL}.  
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur collectif AG 2017.  
[Se désinscrire](#)

Envoyé par



© 2017 collectif AG 2017

Lettre d'Information du groupe "*Pour une mort sereine !*"